

Nom et prénom
Profession
Structure
Adresse

MANIFESTE

Dans le cadre de mes fonctions et/ou de mes engagements, je dois participer à la mise à l'abri ou mettre à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

J'ai appliqué le principe de précaution et de protection dans l'intérêt supérieur de l'enfant (articles 3 et 9 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant).

Je suis solidaire de l'association Sedire, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, et de sa directrice qui doivent comparaître le 8 décembre 2006 au tribunal correctionnel de Dunkerque pour délit de « soustraction à l'autorité parentale ».

Il est inconcevable de pouvoir être considéré-e comme délinquant-e pour avoir assuré cette protection.

Fait à Le2006

Signature